

Procès-verbal

Le mardi 13 février 2024 à 19H00, Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 08 février 2024, s'est réuni sous la présidence de Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, le maire.

Secrétaire de la séance : Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC

Présents : Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE, Richard FARAMOND, Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC, Jean Claude ESCASSUT, Koris DARROU, Christian DELBOSC, Marie-Claire ROCHA

Représenté : Caroline BOTELHO représentée par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC

Absents et excusés : Xavier DENAT, Katia FAUP, Séverine LELEU, Julien PUJOL, Anthony BRILLOT

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal de séance du 17 janvier 2024

2- Augmentation des tarifs repas cantine scolaire

3- Budget Camping municipal :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation de résultats

4- Budget Photovoltaïque :

- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation de résultats

5- Adhésion au service remplacement des secrétaires de mairie

Début de la séance à 19h00.

Mr le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, il propose d'adopter ce procès-verbal. Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2024 est approuvé.

Délibérations du conseil :

Révision tarifs tickets cantine au 1^{er} mars 2024 (N° DE_2024_11)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association CASTA à qui la commune a confié la préparation et la livraison des repas scolaires augmentera ses tarifs dès le 1er mars 2024.

Ainsi, à compter du 1er mars 2024, le repas enfant s'élèvera à 4.80€ et le repas adulte à 5.80€. En conséquence, il est envisagé d'augmenter le tarif du ticket cantine.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à L'unanimité des membres présents et représentés

- D'augmenter les tarifs des tickets cantine :

Actuellement à :

- 3.20 € pour les parents résidant sur la commune
- 3.20 € pour les parents en garde alternée avec au moins un des deux parents résidants sur la commune
- 4.60 € pour les parents résidant hors commune
- 4 € pour les adultes

NOUVEAUX TARIFS à compter du 1er mars 2024 :

- 3.40 € pour les parents résidant sur la commune
- 3.40 € pour les parents en garde alternée avec au moins un des deux parents résidants sur la commune
- 4.80 € pour les parents résidant hors commune
- 4.20 € pour les adultes

- Dit que : la recette sera imputée au chapitre 70 : produit des services du domaine et ventes diverses ; article 7067 : redevances et droits de services périscolaires

Délibération : adoptée

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Approbation du compte de gestion - CAMPING OUST 2023 (N° DE_2024_12)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Oust le 13/02/2024 Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREUDOUNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale), Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal),

Délibération : adoptée

Approbation du compte administratif - CAMPING OUST 2023 (N° DE_2024_13) – ANNULÉE ET REMPLACÉE par DE_2024_19 – erreur matérielle

Approbation du compte administratif - CAMPING OUST 2023 (N° DE_2024_19)

Le conseil municipal réuni et présidé par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	103,33	0,00	0,00	3 436,29	103,33	3 436,29
Opérations exercice	26 106,26	140 031,44	0,00	25 372,43	26 106,26	165 403,87
Total	26 209,59	140 031,44	0,00	28 808,72	26 209,59	168 840,16
Résultat de clôture		113 821,85		28 808,72		142 630,57
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	113 821,85	0,00	28 808,72	0,00	142 630,57
Résultat définitif		113 821,85		28 808,72		142 630,57

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREUDOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale), Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal)

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement - CAMPING OUST 2023 (N° DE_2024_14)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
- constatant que le compte administratif fait apparaître un EXCEDENT de 113 821,85

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	103,33
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	113 925,18
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	113 821,85
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	113 821,85
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	113 821,85
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale),
Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal)

Délibération : adoptée

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Approbation du compte de gestion - PHOTOVOLTAIQUE - OUST 2023 (N° DE_2024_15)

Le conseil municipal, réuni et présidé par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Oust le 13/02/2024 Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale),
Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal)

Délibération : adoptée

Approbation du compte administratif - PHOTOVOLTAIQUE - OUST 2023 (N° DE_2024_16)

Le conseil municipal réuni et présidé par Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Marie-Dominique ANDREU-DOUGNAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	33,52	0,00	0,00	35 603,70	33,52	35 603,70
Opérations exercice	9 801,85	5 554,64	11 287,58	9 016,00	21 089,43	14 570,64
Total	9 835,37	5 554,64	11 287,58	44 619,70	21 122,95	50 174,34
Résultat de clôture	4 280,73			33 332,12		29 051,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	4 280,73	0,00	0,00	33 332,12	0,00	29 051,39
Résultat définitif	4 280,73			33 332,12		29 051,39

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale),
Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal)

Délibération : adoptée

Affectation du résultat de fonctionnement - PHOTOVOLTAIQUE - OUST 2023 (N° DE_2024_17)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

- constatant que le compte administratif fait apparaître un DEFICIT de 4 280,73 décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	33,52
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	4 247,21
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	-4 280,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2023	4 280,73
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	4 280,73

Présents : DE MERITENS DE VILLENEUVE Richard (Maire - non votant), FARAMOND Richard (Adjoint au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique (Adjointe au Maire), ESCASSUT Jean Claude (Adjoint au Maire), DARROU Koris (Conseiller municipal), DELBOSC Christian (Conseiller municipal), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale), ROCHA Marie-Claire (Conseillère municipale),
Représentés : BOTELHO Caroline (Adjointe au Maire), Absents : DENAT Xavier (Conseiller municipal), FAUP Katia (Conseillère municipale), LELEU Séverine (Conseillère municipale), PUJOL Julien (Conseiller municipal), BRILLOT Anthony (Conseiller municipal)

Délibération : adoptée

Adhésion au service de remplacement des secrétaires de mairie (N° DE_2024_18)

Monsieur le Maire présente le service de remplacement des secrétaires de mairie proposé par la Communauté des Communes Couserans Pyrénées.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, décidé à l'unanimité des membres et représenté,

- Approuver l'adhésion au service de remplacement des secrétaires de mairie ;
- Autoriser Mr le Maire à signer tout document relatif à l'adhésion de ce service.

Délibération : adoptée

Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE
Président de séance

Marie-Dominique ANDREU-
DOUGNAC
Secrétaire de séance


